



Cinquième assemblée ordinaire du Conseil de quartier Montcalm

Le mardi 27 mai 2025, 19h,

Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 203

Présences :

M. Jonathan Tedeschi	Coprésident (2026)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2027)
Mme Laurence Desrosiers	Administratrice (2026)
Mme Muriel Gennatas	Administratrice (2026)
M. Mathis Gagnon	Administrateur (2027)
Mme Léa Lasalle	Administratrice (2027)
Mme Félicia Pivin	Administratrice (2027)
M. Jérémie Lauzon	Administrateur (2027)
M. Gabriel Richard-Brunet	Administrateur (2027)
M. Maxime Tremblay	Administrateur (2026)
M. Alexandre Turgeon	Administrateur (coopté)

Autres présences :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, District Cap-aux-Diamants
Mme Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques

Six personnes assistent à l'assemblée du conseil de quartier.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Suivis et adoption du procès-verbal de mars 2025.
4. Nomination des officiers et officières.
5. Résolutions, suivi des anciennes résolutions et des autres dossiers.
 - Résolution pour l'adoption de *Vision Montcalm 2025*
 - Résolution pour la sécurisation de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Crémazie ouest
6. Période des comités de travail du conseil d'administration.
 - a. Comité Transport
 - b. Comité Cadre bâti et Environnement
 - c. Comité Communication et Relations avec les citoyens
7. Période d'échanges réservée à la conseillère municipale.
8. Période de questions et commentaires des citoyens.
9. Trésorerie
 - Budget, état des revenus et dépenses
 - Résolutions
 1. Inscriptions au registraire des entreprises
 2. Remboursement *Fleurs en Folie*
 3. Remboursement renouvellement d'abonnements
 4. Remboursement location de salle
 5. Paiement du secrétariat de rédaction

10. Fonctionnement du conseil d'administration.

Consultations publiques ou séances d'information publique à venir.

11 Correspondance

Demande citoyenne en lien avec le parc Des Braves

12. Divers

13. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est **PROPOSÉE PAR** Maxime Tremblay **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Hélène Paradis.

2.1 Rappel des règles de bon fonctionnement

Adopter la bienveillance pour faire place à une discussion constructive.

Un temps fixe est alloué pour les interventions, soit 3 minutes par personne.

3. Suivis et adoption des procès-verbaux de mars 2025

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2025 est **PROPOSÉE PAR** Jérémie Lauzon et **DÛMENT APPUYÉE PAR** Laurence Desrosiers.

4. Nomination des officiers et officières

Quatre postes sont à combler : présidence, vice-présidence, secrétariat et trésorerie.

Les administrateurs aimeraient renouveler la coprésidence, telle qu'adoptée en 2024-2025 bien qu'elle se traduise officiellement sous les titres de présidence et vice-présidence.

Présidence : Jonathan Tedeschi ; candidature **PROPOSÉE PAR** Jérémie Lauzon **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Gabriel Richard-Brunet.

Vice-présidence : Laurence Desrosiers ; candidature **PROPOSÉE PAR** Muriel Gennatas **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Maxime Tremblay.

Secrétariat : Hélène Paradis ; candidature **PROPOSÉE PAR** Alexandre Turgeon **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Jérémie Lauzon.

Trésorerie : Mathis Gagnon; candidature PROPOSÉE PAR Hélène Paradis ET DUMENT APPUYÉE PAR Gabriel Richard-Brunet.

5. Résolutions et suivi des anciennes résolutions et des autres dossiers

- Résolution pour l'adoption de *Vision Montcalm 2025*.

RÉSOLUTION 25-CA-05-27-01 : Adoption du projet *Vision Montcalm* présenté lors de l'Assemblée générale annuelle du 22 avril 2025.

Considérant que :

- La Ville de Québec enjoint les conseils de quartier à se doter d'un plan d'action;
- La première *Vision Montcalm* élaborée en 2014 a guidé efficacement les actions du conseil de quartier jusqu'à ce jour, mais qu'une mise à jour s'impose pour répondre adéquatement aux enjeux qui touchent le quartier une décennie plus tard;
- Le conseil de quartier Montcalm souhaite représenter fidèlement les intérêts de la population montcalmoise et jouer son rôle d'influence auprès des instances municipales;

Le conseil de quartier Montcalm adopte officiellement la *Vision Montcalm 2025* présentée en assemblée générale annuelle le 22 avril dernier, ainsi que le plan d'action 2025-2028 qui y est enchâssé. Il entérine par le fait même les cinq principes directeurs qui orienteront ses recommandations et ses projets dans les prochaines années, soit :

- La protection de l'environnement assurant un milieu de vie durable et sain;
- Un milieu de vie inclusif renforçant le dynamisme et la cohésion sociale;
- Une mobilité active et sécuritaire contribuant à la qualité de vie et à l'apaisement de la circulation;
- La diversification des types d'habitation favorisant une mixité sociale et une valorisation du patrimoine;
- Un transport collectif efficace et moderne appuyant un développement économique et social.

PROPOSÉE PAR Mathis Gagnon ET DUMENT APPUYÉE PAR Alexandre Turgeon.

RÉSOLUTION CA-25-05-27-02 : Sécurisation de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Crémazie ouest.

Considérant que :

- Cette intersection est à forte circulation automobile, dans les deux directions, sans arrêt obligatoire ni aménagement favorisant une traversée sécuritaire pour le transport actif;
- L'absence d'aménagement adéquat nuit à la visibilité des piétons, notamment en raison du non-respect fréquent de l'interdiction de stationner dans les cinq (5) mètres d'approche de l'intersection;
- L'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Crémazie ouest est quotidiennement traversée par un grand nombre de piétons et cyclistes, dont plusieurs enfants se dirigeant vers l'école primaire Anne-Hébert, dont entre autres près de 34 élèves en provenance de la Place Bourlamaque tout près;
- Le corridor scolaire proposé par la Ville ne reflète pas les trajets réels actuellement empruntés par les élèves qui empruntent naturellement la rue Crémazie et traversent l'avenue des Érables;
- Le 28 mai 2024, trois enfants ont évité de justesse une collision avec un autobus du RTC à cette intersection. L'incident a été suivi de démarches citoyennes auprès de la Ville de Québec (*via le service téléphonique 311*), restées sans suite;
- La justification du statu quo invoqué par la Ville se fonde sur la trop grande proximité des feux de circulation ou arrêts. Or, cette raison ne devrait pas prévaloir sur les impératifs de sécurité pour les enfants et autres usagers vulnérables;
- Cette dernière raison semble peu convaincante et devrait s'inspirer de l'intersection voisine, soit celle au coin de la rue Crémazie ouest et de l'avenue de Bourlamaque. En effet, l'aménagement d'arrêts permet de réguler la circulation de véhicules transitoires entre les artères perpendiculaires que sont chemin Sainte-Foy et boulevard René-Lévesque ouest. Et ce, malgré la proximité de feux de circulation;

- D'autres intersections similaires dans Montcalm ont récemment été sécurisées, notamment aux coins Fraser/Bougainville et Crémazie ouest/Salaberry;
- Plusieurs automobilistes s'arrêtent ou ralentissent déjà spontanément pour laisser passer les piétons, parfois de façon risquée (*en l'absence de coordination avec les véhicules venant en sens inverse*);
- Cet ajout permettrait de créer une circulation à l'échelle de l'importance du déplacement actif du quartier et une meilleure cohésion entre les différents modes de transport;
- Lors de l'action citoyenne tenue le 13 mai 2025 à cette intersection, durant laquelle un nombre significatif de piétons, d'enfants, de cyclistes et de véhicules ont été observés;
- Une pétition citoyenne est en cours et est déjà appuyée par 271 personnes;
- Le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert appuie la démarche;
- La Ville de Québec s'est dotée d'une nouvelle [Stratégie de sécurité routière axée](#) sur la prévention, ce qui n'est nullement le cas présentement à l'intersection visée par cette résolution.

Le conseil de quartier Montcalm demande que la zone scolaire soit élargie afin de couvrir l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Crémazie ouest et que celle-ci soit sécurisée en mettant en place, dans les plus brefs délais, l'un ou plusieurs des aménagements suivants :

- Intersection surélevée (*tel que recommandé par la résolution du conseil de quartier Montcalm adoptée le 14 mars 2023*) ;
- Ajout de panneaux d'arrêt sur des Érables ;
- Traversée piétonne balisée avec affichage clair ;
- Saillies de trottoirs ou un îlot refuge ;
- Mesures temporaires de visibilité, exemples :

1-Des saillies de trottoirs peintes permettant aux piétons et aux cyclistes de s'avancer sécuritairement vers le centre de la rue afin de voir, d'être vu et délimitant clairement les cinq mètres interdits au stationnement,

2-Des bollards sécurisant ces espaces et les indiquant en toute saison (voir proposition à l'image 1 ci-dessous).

Et ce, sans attendre qu'une grave collision survienne à cet endroit.

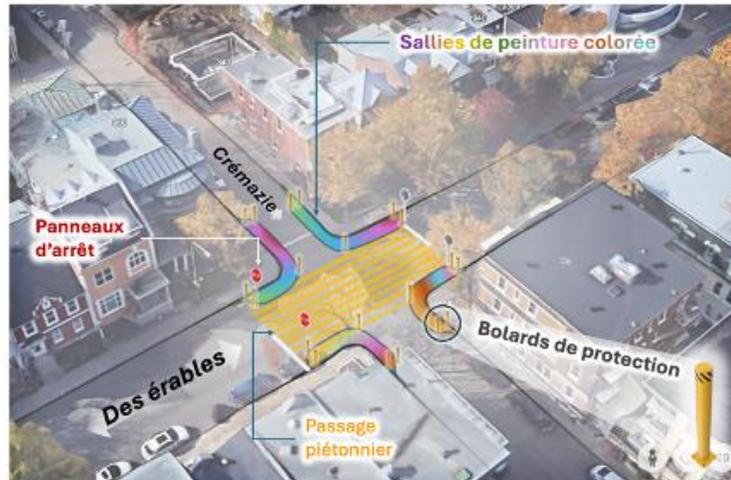


Image 1 : Proposition d'aménagement rapide sécurisant l'intersection Crémazie-des Érables.

Les saillies de peinture colorées libèrent de l'espace pour améliorer la visibilité des piétons et des cyclistes, les bollards les protègent, le passage piéton indique la traversée de piétons. Des arrêts pourraient être ajoutés.

PROPOSÉE PAR Jérémie Lauzon ET DUMENT APPUYÉE PAR Maxime Tremblay.

RÉSOLUTION -CA-25-05-27-03 : Appuyer la création d'une table de concertation des conseils de quartier sur le transport en commun (RTC) à Québec.

- Considérant l'importance grandissante que prend le transport en commun dans la Ville de Québec et qu'il prendra dans les années à venir;
- Considérant l'importance d'un bon service de transport en commun pour la qualité de vie dans les quartiers, la mobilité durable dans une perspective environnementale, la vitalité économique et l'équité sociale;

- Considérant que les conseils de quartier constatent différents problèmes en ce qui a trait au transport en commun dans leurs secteurs (enjeux de desserte géographique, d'horaire, d'efficacité des parcours, etc.) et que les membres désirent contribuer à l'amélioration du transport en commun de façon constructive ;
- Considérant la venue prochaine du tramway et l'élaboration d'un plan de développement en transport en commun de la couronne nord par le *Réseau de transport de la Capitale (RTC)* ;
- Considérant le besoin d'un lieu de concertation permettant de mettre en commun les enjeux et porter la voix des différents quartiers ;

Il est proposé que le conseil de quartier Montcalm recommande l'appui à la création d'une Table de concertation des conseils de quartier sur le transport en commun dans la Ville de Québec.

PROPOSÉE PAR Muriel Gennatas ET DÛMENT APPUYÉE PAR Laurence Desrosiers.

Il serait pertinent de ressusciter la table des présidents des conseils de quartier. Même si des informations sont partagées sur une page Facebook, ce ne sont pas tous les présidents qui consultent cette page sur une base régulière.

RÉSOLUTION CA-25-05-27-04 : En faveur du renforcement des conseils de quartier.

Considérant que :

- Le faible taux de participation aux activités des conseils de quartier reflète un sentiment d'impuissance et un désengagement citoyen, ce qui appelle à une revalorisation de leur rôle comme espace de co-construction démocratique (INM, 2017, p. 6-7)¹;
- Le manque de ressources humaines et financières, conjugué à une charge administrative importante et un engagement à temps partiel limite la capacité des conseils de quartier à remplir entièrement leur mission, ce qui contraste avec les soutiens accordés dans d'autres villes ([Toronto](#), [Paris](#), [Bologne](#));
- Le rôle des conseils de quartier est trop souvent restreint à un avis consultatif en urbanisme, alors qu'ils devraient être en mesure de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets touchant plusieurs dimensions de la vie de quartier (*mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.*);
- Les délais de réponse de l'administration municipale compromettent la réactivité et la portée des initiatives citoyennes, affectant la confiance envers les instances participatives locales;
- L'expertise citoyenne, bien que présente, demeure marginalisée dans les prises de décisions municipales, malgré les recommandations récurrentes d'intégrer les citoyens en amont des projets (INM, 2017, p. 13);
- Les transitions sociale et écologique exigent des mécanismes participatifs renouvelés, inclusifs et décentralisés, capables de soutenir l'adaptation, la résilience et la cohésion communautaire;
- Des exemples internationaux (Montréal, Bologne, [Barcelone](#), Naples) démontrent que des structures locales dotées de ressources, d'autonomie et d'outils de participation hybrides (*présentiels et numériques*) favorisent la gouvernance collaborative et l'adhésion citoyenne aux projets locaux;

¹ Voir [le diagnostic réalisé par l'Institut du Nouveau Monde \(INM\) dans la Ville de Québec](#) en 2017.

- Le financement actuellement accordé aux conseils de quartier à Québec (0,025 % du budget municipal) est largement inférieur à celui observé à Montréal (0,5 % du budget) et Paris (5 % du budget), nuisant à leur impact potentiel ;

Par conséquent, il est résolu que:

1. La Ville de Québec organise des États généraux sur les conseils de quartier, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international ;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (*mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.*) ;
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (*rédaction des comptes rendus, rapports*) et de comptabilité (*production des états financiers*), et en désignant un agent municipal de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

PROPOSÉE PAR Muriel Gennatas **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Jérémie Lauzon.

NB : Ces deux dernières résolutions ont été rédigées en collaboration avec d'autres conseils de quartier, certains les ayant déjà adoptées.

6. Période des comités de travail du conseil d'administration.

a. Comité Transport

Pas de nouveau contenu.

b. Comité Cadre bâti et Environnement

S'assurer que la table et le parasol ont été commandés pour l'événement du *Marché aux Puces*, le 7 juin.

150 sachets de semences seront distribués aux citoyens. Les plants préparés par les élèves de l'école *Anne-Hébert* seront peut-être partagés et ajoutés à cette distribution selon la décision des élèves. Les membres du Conseil se réuniront à la fin de la rencontre pour déterminer qui sera présent et créer un horaire.

Les citoyens louent une table pour vendre leurs effets et leurs créations secteur *Crémazie* et *rue Cartier*.

Projets de jardins communautaires :

- 1) L'adjoint du député *Jean-Yves Duclos* a confirmé que le terrain pour un jardin expérimental au *parc des Champs de Bataille* ne sera pas disponible.
- 2) Le collège *Mérici* sera relancé pour le deuxième jardin.

c. Comité Communication et Relations avec les citoyens

Pas de point de partage ou de discussion.

Les citoyens sont invités à se joindre aux comités s'ils le désirent.

7. Période d'échanges réservée à la conseillère municipale.

- Sous peu, débiteront des travaux sur des puits d'accès en prévision de la venue du tramway ; un premier chantier *Fraser/ Brown* et un autre à *Holland* seront réalisés. On profitera des travaux sur *Holland* pour aménager la zone *ânés.es*. À l'automne, d'autres chantiers débiteront sur la *rue Cartier* à la hauteur de la *rue Fraser* (après la haute saison touristique). Une page dédiée aux entraves peut être consultée [sur le site de la ville de Québec](#).

- Il y a eu adoption d'un sommaire décisionnel pour un plan de transition climatique. 16 954 \$ seront alloués à la phase II pour la déminéralisation et le verdissement de la cour de l'école Anne-Hébert.

- Un mini-putt artistique sera installé par l'organisme *Exmuros* sur le terrain de l'ancienne station *Schell*, à l'intersection *Cartier /René-Lévesque*, autour de la fête nationale. *Exmuros* a tenu plusieurs projets d'art urbain comme « *Les Passages insolites* » et l'installation sur la rue *St-Pierre* qui rappelle le passé bancaire de celle-ci. La conseillère pense que ce sera gratuit.

- Le *Grand prix cycliste 2025* circulera sur la rue *Cartier*. On espère accroître l'achalandage et la visibilité pour le quartier et les commerces. Ce nouveau parcours s'inscrit dans l'esprit de sortir certains événements du Vieux-Québec. Cette course se tiendra le 12 septembre.

- La Ville a mesuré la mobilité active sur le *corridor Vivacité* chemin *Sainte-Foy*, via la cueillette de données de circulation pour une journée type. La journée du 5 mai a été choisie, car les conditions météo favorables permettaient de projeter l'achalandage lors d'une journée d'été. Les données ont été recueillies à la hauteur de *Marguerite-Bourgeoys*. On a noté 54% de déplacements actifs, soit le vélo et les transports en commun. On a aussi constaté un ralentissement de la vitesse automobile de 8 km/h. L'implantation de ce corridor a des apports positifs pour tous les types de mobilité et entraîne un apaisement de la circulation.

Les voitures sont comptabilisées comme un véhicule (1,4) tandis que les usagers du *RTC* sont calculés individuellement.

Retour suivi sur l'opération citoyenne « *Craie-Mazie* » : félicitations ! La mobilisation a rayonné de façon positive et a été relayée dans les médias. Une pétition est aussi lancée.

La résolution déposée à la suite de cette dernière mobilisation sera analysée par l'administration de la Ville et les ingénieurs évalueront la demande. Un élément a été ajouté à la résolution, soit la demande d'une zone scolaire élargie, dans l'espoir de peut-être déroger aux règles du ministère des Transports.

- La ruelle qui longe le centre *Frédéric Back* est circonscrite à deux propriétaires. La Ville a donc pu rétrécir son cercle d'interlocuteurs potentiels pour tenter de compléter le lien cyclable. Arrêt officiel à *Lockwell* et les cyclistes empruntent ensuite un circuit qui se trouve sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville (*ruelle privée*). Pour en faire une piste officielle, il

faut entrer en contact avec les propriétaires. Les ruelles n'appartiennent pas nécessairement aux propriétaires qui ont une cour arrière sur celles-ci.

8. Période de questions et commentaires des citoyens.

1- Un résident de la Grande-Allée est fortement préoccupé par la nouvelle procédure adoptée par la Ville pour accélérer l'obtention de permis de construction de logements; la Ville va contourner les lois de l'aménagement et de l'urbanisme et occulter le processus référendaire auprès des résidents leur enlevant la possibilité de se prononcer (*pour ou contre*). Il n'a pas vérifié si ces nouvelles constructions touchent le quartier ; mais, il désire porter le fait à l'attention des administrateurs. Certains projets ne sont pas nécessairement de bons projets : il cite en exemple, son propre édifice auquel on ajoutera 10 étages, le transformant en immeuble de près de 23 étages. Il n'y a eu aucune consultation. Les locataires n'ont pas de stationnement, pas de gazon, pas d'arbres, donc aucun bienfait pour les résidents en contrepartie.

Il souhaite que le conseil de quartier Montcalm prenne position sur cet enjeu afin d'insister pour que les citoyens puissent avoir le droit d'exercer leur droit référendaire.

Des consultations se tiendront sur ce projet et deux autres concernant des édifices immobiliers le 16 juin. Il y aura des consultations le 16 juin, mais pas de référendum.

Ce point suscite plusieurs réactions :

Pourquoi ne pas appliquer le même processus que pour le projet du 955 Grande-Allée?

La conseillère précise que dans ce dernier cas, la Ville a décidé de ne pas se prévaloir du droit accordé par la loi 31. Donc il a pu être modifié selon les commentaires du public. La Ville ne contourne pas la loi, mais exerce son droit discrétionnaire, afin d'accorder plus de permis rapidement et de répondre à la crise du logement. Elle cite pour exemple le projet de la ministre France-Élaine Duranceau à Montréal d'accorder un projet de 100 logements sur le site d'un centre commercial près du REM.

De tels projets pourraient surgir dans l'aire d'affluence du tramway comme on le constate dans d'autres villes. La Ville a adopté dernièrement 18 permis;

les projets feront l'objet d'une consultation; les instances évalueront si des modifications sont nécessaires puis les projets, modifiés ou non, iront de l'avant.

La conseillère souligne toutefois que la communication concernant l'édifice du résident n'a pas été transparente et elle fera un suivi à ce sujet.

Le résident rappelle que les locataires ont obtenu l'information dans les deux dernières semaines et que la consultation, qui se tiendra le 16 juin, laisse peu de temps pour réagir.

Alexandre Turgeon croit qu'il est important d'encourager la Ville à utiliser le droit accordé par le projet de loi 31 pour éviter des délais de quatre ans, (955 Grande Allée). Chaque projet doit être évalué au mérite. Il est possible, dit-il, de raccourcir le processus, de consulter sur un court laps de temps et d'en sortir gagnant. L'urbanisme reste une responsabilité politique; le processus référendaire n'existe pas ailleurs; les règles d'urbanisme étaient très contraignantes et restrictives; si les règles sont plus claires, le processus sera plus facile. La Ville a fait une bonne approche.

La conseillère ajoute que les consultations qui auront lieu pour des projets à proximité, soit les 155, 165 et 530 Grande-Allée toucheront sensiblement la même population. L'attribution d'un permis peut prendre 4 ans. La densité urbaine a un impact sur la population. Il faut prendre le temps de s'assurer que le projet s'implante bien dans le milieu et inclure des mesures atténuantes (*horaire de travail, poussière, bruit*).

Dans un deuxième temps, elle précise qu'il devient important d'appuyer les gens qui éprouvent de la difficulté à se loger en fonction de l'accroissement de la population; en effet, on prévoit, selon les études, une augmentation de la population de 30 %. De plus, la Ville souhaite utiliser la loi 31 exceptionnellement pour ajouter des zones supplémentaires (« *bonus zoning* ») tout en demandant aux promoteurs d'ajouter des éléments qui bénéficieront à la communauté. Au 530 Grande-Allée, par exemple, un projet de garderie est prévu (*ajout gagnant quand il devient difficile d'avoir accès à ces services*). Elle souligne l'attribution de permis pour la construction de logements sociaux dans trois des dix-huit projets déposés.

On croit que les six catégories de critères considérés par la Ville devraient être communiquées afin de mieux comprendre le processus de décision qui se cache derrière la nouvelle orientation de l'attribution de permis.

Le résident ayant soulevé l'enjeu tient à partager qu'il fait du droit référendaire une question de principe. Il a aussi présenté sa requête au conseil de quartier St-Jean Baptiste qui a pris une résolution pour souligner la direction prise par la Ville et leur inquiétude à ce sujet.

Cet enjeu fera l'objet d'un point de discussion et du dépôt d'une résolution par le conseil de quartier Montcalm, lors de la prochaine assemblée, en juin.

- des Érables / René-Lévesque : gestionnaire artériel

Le citoyen s'étonne qu'une administration qui parle de mobilité durable et active, ne se penche pas sur la gestion des feux piétonniers et accorde encore la priorité absolue à la fluidité automobile. Il donne en exemple les traversées où l'attente s'étend sur plusieurs cycles de circulation automobile, particulièrement lors des débarquements des Métrobus à l'heure de pointe. Pour favoriser cette mobilité souhaitée par la Ville et appuyer les aînés.es, il faut augmenter la fréquence et le temps de traversée.

Plusieurs résolutions ont été déposées pour rencontrer le gestionnaire artériel. Merci du commentaire.

- La Ville fera une évaluation du projet du quai d'embarquement à l'intersection de Brown et du chemin Sainte-Foy. Quelles données a-t-on déjà recueillies en amont de l'aménagement afin d'évaluer les résultats après? Les informations seront communiquées aux administrateurs par la conseillère.

Deuxièmement, l'arrêt d'autobus, direction ouest, n'est plus desservi ; l'arrêt suggéré se trouve à 600 m plus loin. Est-ce une distance acceptable pour les personnes âgées ou pour celles qui ont de la difficulté à se déplacer? La conseillère va faire un suivi pour voir si un arrêt temporaire pourrait être ajouté à moindre distance pour la deuxième partie des travaux, soit du côté est. (Voir résolution ci-bas).

- Un résident aimerait qu'à l'exemple d'autres conseils de quartier([Vieux-Québec](#) entre autres), une résolution soit déposée sur le niveau de bruit dans le quartier.

Mélissa Coulombe-Leduc l'invite à documenter les incidents via le **311**. Le dépôt de requêtes nombreuses accélère le processus.

Résolution CA-25-05-27-06 : ajout d'un arrêt d'autobus temporaire direction est sur chemin Ste-Foy.

Afin de faciliter l'accès au transport en commun pendant la deuxième phase des travaux (*direction est*) pour le quai d'embarquement sur le chemin Sainte-Foy au coin de la rue Brown, le conseil de quartier Montcalm demande qu'un arrêt temporaire du 807 soit installé, potentiellement au coin de la rue Bougainville ou de la rue Moncton.

PROPOSÉE PAR Jonathan Tedeschi **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Maxime Tremblay.

- Un résident propose que le transport en commun soit considéré comme un service essentiel.

Le co-président invite le citoyen à soumettre un projet de résolution en ce sens pour la prochaine assemblée en juin.

9. Trésorerie

- **Budget, état des revenus et dépenses**

Il y a présentement 4010 \$ dans le compte.

2250\$ sont dédiés au plan d'action.

Le solde est donc de 1 760\$.

Une fois les demandes de remboursement acceptées, il y aura un solde au compte de 957 \$.

En établissant une projection des dépenses pour les mois à venir, on prévoit un solde final de 52 \$. Le montant reçu en subvention reflétait les prévisions budgétaires partagées avec les instances de la Ville.

- **Lecture et dépôt de quelques résolutions :**

- **RÉSOLUTION-CA-25-05-27-05** : Ajout de nouveaux membres au registraire des entreprises.

Il est résolu d'ajouter Mathis Gagnon, Félicia Pivin, Gabriel Richard-Brunet, Jérémie Lauzon, Léa Lasalle et Maxime Tremblay au registraire des entreprises.

Il est résolu d'inscrire Laurence Desrosiers au poste de vice-présidente et Mathis Gagnon au poste de trésorier auprès de *Desjardins Entreprises*.

PROPOSÉE PAR Laurence Desrosiers **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Félicia Pivin.

- **RÉSOLUTION-CA-25-05-27-06** : Remboursement projet *Fleurs en Folie*

Il est résolu de payer 167.53\$ à Muriel Gennatas pour l'achat de semences pour l'activité *Fleurs en Folie*.

PROPOSÉE PAR Laurence Desrosiers **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Félicia Pivin.

- **RÉSOLUTION-CA-25-05-27-07** : Remboursement pour le renouvellement d'abonnements.

Il est résolu de payer 425.41\$ à Jonathan Tedeschi pour le renouvellement de l'abonnement du conseil de quartier aux médias *MonMontcalm* et *MonQuartier*.

PROPOSÉE PAR Laurence Desrosiers **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Félicia Pivin.

- **RÉSOLUTION-CA-25-05-27-08** : Remboursement pour la location d'une salle.

Il est résolu de payer 189.71\$ à Jonathan Tedeschi pour la location de la salle de réunion du *Centre Frédéric Back* pour la rencontre préparatoire du 20 mai 2025.

PROPOSÉE PAR Laurence Desrosiers **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Félicia Pivin.

La résolution concernant le secrétariat de soutien ne s'applique pas puisqu'une résolution antérieure, prévoyant les frais de rédaction pour l'année en cours a déjà été déposée.

10. Fonctionnement du conseil d'administration.

Consultations publiques ou séances d'information publique à venir.

Il y aura consultation lors de la prochaine assemblée du conseil de quartier. La rencontre a été déplacée au 16 juin, pour éviter un conflit d'horaire avec la rencontre au conseil de ville et permettre à tous de fêter la fête nationale.

11. Correspondance

Demande citoyenne en lien avec le parc Des Braves touchant la circulation automobile.

La suggestion a été transférée à la conseillère Catherine Vallières-Roland.

12. Divers

13. Levée de l'assemblée à 21h03.